

**IMPÔT SUR LES REVENUS DE L'ANNÉE 2021
AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE ÉTABLI EN 2022
POUR JUSTIFIER DE VOS REVENUS ET CHARGES AUPRÈS DES TIERS**

Retrouvez cet avis sur impots.gouv.fr
Pour vos démarches, pas besoin d'original : il suffit de fournir une photocopie, vérifiable sur impots.gouv.fr/verifavis

M LOHE VINCENT
OU MME LOHE BENEDICTE
SENTE DU BOIS DES GRES
1 LES GRES
60240 LIERVILLE

Vos références

Numéro fiscal

Déclarant 1 (C) : 1749852286238
Déclarant 2 (C) : 1406770345120

Référence du document : 22 B3 0342412 24

Adresse d'imposition au 01/01/2022 :

SENTE DU BOIS DES GRES
1 LES GRES
60240 LIERVILLE

Numéro FIP 600 66 13 8632197789 3

Numéro d'ordre : 1

Date d'établissement : 04/05/2022

Somme qu'il vous reste à payer

1 206,00 €

Cette somme vous sera prélevée à compter de septembre 2022 selon un échéancier qui vous sera précisé sur votre avis d'impôt.

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

 **Par téléphone**
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)

* (service gratuit + coût de l'appel)

Revenu fiscal de référence : 71 829
Nombre de parts : 3.0

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...) rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2024 (dans les conditions prévues aux articles R 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).*

Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour l'établir (article R 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3^e année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.*

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.

Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2022

Détail des revenus	Déclar. 1	Déclar. 2	Enfant(1)	Total
Salaires.....	61120	16144	2565	
Heures supplémentaires non exonérées.....			0	
Total des salaires et assimilés ²	61120	16144	2565	
Déduction 10% ou frais réels.....	- 6112	- 1614		
Déduction minimale.....			- 448	
Salaires, pensions, rentes nets.....	55008	14530	2117	71655
Revenu brut global.....				71655
Revenu imposable.....				71655
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				* 6156
Impôt avant réductions d'impôt.....				6156
REDUCTIONS D'IMPOT ¹⁵				
Dons aux associations cultuelles.....	40	40	30	
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....	2	2		
Montant de la réduction d'impôt.....			336	
Dons aux oeuvres.....	178	178	117	
Total des réductions d'impôt ²⁰.....				- 483
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				5673
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2021 :				
IMPOT SUR LE REVENU				
Impôt sur le revenu 2021 dû ⁵³ :				5673
Retenue à la source prélevée en 2021 par vos verseurs de revenus :.....				- 4475
Avance perçue sur les réductions et crédits d'impôt :.....				+ 8
Suite en page suivante >>>				

SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE			PERSONNES RECUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS
		ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES		
M	2							3.0

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2022

>>> Suite de votre avis

Solde d'impôt sur les revenus 2021 :			1206
TOTAL DE VOTRE IMPOSITION NETTE RESTANT A PAYER.....			1206
<hr/>			
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES			
Revenu fiscal de référence ²⁵.....			71829
Revenus exonérés			
Heures supplémentaires.....	Déclarées		Enfant(1)
Heures supplémentaires.....	Nettes		208 174
<hr/>			
PLAFOND EPARGNE RETRAITE			
Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2022, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2023 est de :			
Plafond total de 2020.....	Déclar. 1	Déclar. 2	
	18396	16062	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....	5561	3973	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....	+ 5395	+ 4052	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....	+ 3974	+ 4114	
Plafond calculé sur les revenus de 2021.....	+ 4058	+ 4114	
Plafond pour les cotisations versées en 2022.....	= 18988	= 16253	